Le Bois International - L'officiel du bois
Scierie, exploitation forestière - N° 29
Samedis 27 août et 3 septembre 2011 - 82e année

05 SEP. 2011
FUSAGx Gembloux Bibliothèque

Sommaire

Lignes express > 4
Agenda > 7

L'événement

> Gros plans
INTERFIBRES / Le bois et ses dérivés acteurs de la chimie durable > 8
1RE TRANSFORMATION / Lancement du fonds de modernisation des scieries > 9

La pratique professionnelle

> Recherche
XYLOFOREST / Élever le niveau scientifique de la recherche forêt bois fibre > 10
> Exposition
FOIRE DE LIBRAMONT / Près de 35.000 visiteurs aux démonstrations forestières > 11
> Entreprises
BOURGOGNE / Bongard Bazot et fils joue la carte de la mixité > 15

Les affaires

> Le marché du bois
AUX VENTES PRIVÉES / Analyse des tendances à la vente de Chamvres > 18

Prix et indices nationaux des sciages feuillus et résineux, du 1er au 5 juillet 2011 > 19
Prix et indices nationaux du bois-énergie, du 1er au 5 juillet 2011 > 21
Indices de prix nationaux du bois de trituration > 22

Le Journal des Annonces du Bois > 23
Renseignements commerciaux > 34

Avec ce numéro : invitations Habitat & bois pour les régions Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne et Franche-Comté

Franc-parler

Aide à la modernisation

Au cœur de l'été, le ministère de l'Agriculture a annoncé le lancement du fonds de modernisation des scieries doté pour ses débuts de 7,5 millions d'euros. Cet argent doit être distribué sous forme de prêts participatifs aux entreprises qui souhaitent investir pour gagner en compétitivité.

Les scieries ne sont pas seules concernées. Les fabricants de parquet, de charpente, de menuiserie, d'emballage et même les entreprises d'exploitation forestière ont accès à ce dispositif géré par la banque Oséo. Avantages : l'enveloppe peut atteindre 200.000 euros, le taux d'intérêt est inférieur au marché et aucune garantie n'est demandée à l'entreprise ni à son dirigeant, car c'est l'Etat qui se porte caution.

Le prêteur pose néanmoins ses conditions : l'aide doit être adossée à un ou plusieurs financements bancaires classiques. Elle vient en complément et ne peut dépasser la moitié de l'argent emprunté auprès des banques. Concrètement, un prêt classique de 400.000 euros ouvre droit à un prêt participatif de 200.000 euros qui permet ainsi de boucler un investissement de 600.000 euros.

En cette période de turbulences financières, les entreprises ont tout intérêt à regarder ce dispositif avec bienveillance. Durant la dernière crise, nombre de petites scieries se sont éteintes faute de pouvoir obtenir la confiance des banques pour moderniser leur outil de production. Et les besoins d'investissements demeurent légion : séchage, classement mécanique, seconde transformation…

LBI

Site : www.leboisinternational.com - E-mail : info@leboisinternational.com
Direction - Rédaction - Publicité : 3, rue Claude Odde - BP 50523 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1 - Tél. : 04.77.74.33.99 - Télécopie : 04.77.93.11.26
Abonnements : France (1 an) 107,50 € - Le numéro : 3,50 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176- 00026810401 - 68
Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.